



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 24 août 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

ADOPTEMENT NUMÉRIQUE 1294-2021, ARRÊTANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRIQUE 1294-2021 LESSEZ RÉGIONNELS AUTORISÉS DANS LA ZONE R-60

Ce règlement vise à modifier les groupes et densité d'usage autorisés dans la zone R-60 en ajoutant les modes d'habitation unifamiliales avec mode d'implantation permis, bifamiliales et tri-familiales avec mode d'implantation permis, de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales avec le mode d'implantation permis.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Naperville, le 21 septembre 2021, et est disponible pour consultation en accompagnant au 468-347-6446, poste 203, ou par courriel au urbanisme@stje.ca

Décreté à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21 septembre 2021

En, receveuse, Isabelle Arsenault, directrice générale et secrétaire trilingue
cette copie est déposée d'office aux public (sans public) ainsi conformément
à la Loi en affichant une copie au Bureau municipal entre 8h30 et 17h00, le 21
septembre 2021.

Isabelle Arsenault, directrice générale et secrétaire trilingue